

Délibération CA- 2022-12-12 N ° 1
Approbation du Procès-Verbal du 27 juin 2022

Le Conseil d'Administration du 12 décembre 2022

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu le Procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 juin 2022 présenté en séance

DÉLIBÈRE

Article unique : Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 juin 2022.

Nombre de membres participant à la délibération : 15

Nombre de procuration : 4

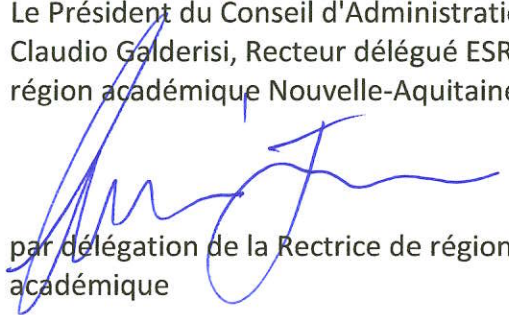
Abstentions : 0

Pour : 19

Contre : 0

Fait à Poitiers le : 12/12/2022.

Le Président du Conseil d'Administration,
Claudio Galderisi, Recteur délégué ESRI
région académique Nouvelle-Aquitaine,


par délégation de la Rectrice de région
académique